

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 17

SEANCE DU 23 MARS 2022

Le 23 mars 2022 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Socioculturel (afin de pouvoir respecter les gestes barrières) en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Date de
Convocation :

17/03/2022

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, M. BARIDO Nicolas, Conseiller municipal délégué, Mme BRUNNER Magdolna, Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine, Mme DURRENBARGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. HOPP Mathieu, M. KLEIN Jean-Mari, M. LEININGER Christian, Mme LEININGER Florence, Mme PFEIFER Sylvie, Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Absents Pouvoir :

Mme BANZET Emma a donné Pouvoir à M. DORSCHNER Christian
M. JOAN Sébastien a donné Pouvoir à Mme HUNSINGER Simone

Secrétaire de Séance : M. LEININGER Christian

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2022
2. Comptes Administratifs 2021
 - Budget Principal
 - Budget annexe Réseau Câblé
3. Comptes de Gestion 2021
 - Budget Principal
 - Budget annexe Réseau Câblé
4. Affectations des Résultats 2021
 - Budget Principal
 - Budget annexe Réseau Câblé
5. Facturation des frais liés à la mise à disposition d'un terrain au camping pour l'association MetJ
6. Remboursement achat de bois par M. Sébastien JOAN
7. Gestion de la bibliothèque / médiathèque
8. Chaîne locale
9. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal

10. Divers

- Composition du bureau de vote – élections présidentielles – 1^{er} tour – dimanche 10/04/2022
- Travaux de toiture aux vestiaires du Foot

POINT 1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2022

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils ont été envoyés par mail.

Il informe que la commission des finances s'est réunie le 16 mars ; elle a pris connaissance des budgets (Commune et Réseau Câblé) réalisés en 2021 dans les détails, et a pris acte des résultats suivants :

A. COMMUNE :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	857 018.64 €	1 606 362.83 €	+ 749 344.19 €
INVESTISSEMENT	1 202 771.95 €	982 646.58 €	- 220 125.37 €

B. CABLE :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	38 257.86 €	33 230.38 €	- 5 027.48 €
INVESTISSEMENT	0 €	4 382.36 €	+ 4 382.36 €

Le Maire donne la présidence à M. Sylvain CUNRATH, 2^{ème} Adjoint et quitte la salle.

M. CUNRATH procède aux votes. Les budgets sont adoptés comme suit :

Budget de la Commune : 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Budget du Réseau Câblé : 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

POINT 3

COMPTES DE GESTION 2021

Le maire informe que le Trésorier, comptable de la Commune, a arrêté ses comptes.

Les Comptes de Gestion, pour le budget communal et pour le budget câble, sont en tous points égaux aux Comptes administratifs présentés.

Les comptes de gestion du percepteur sont adoptés par : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

POINT 4**AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

POUR LA COMMUNE

Compte 1068 :	266 125.37 €
Investissement : Compte 001 (dépenses)	220 125.37 €
Fonctionnement : Compte 002 (recettes)	483 218.82 €

POUR LE RESEAU CABLE

Recettes d'Investissement C/001	37 806.47 €
Dépenses de Fonctionnement C/002	22 327.27 €

L'affectation des résultats est adoptée par : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

POINT 5**FACTURATION DES FRAIS LIES A LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU CAMPING POUR L'ASSOCIATION METJ**

Le maire informe avoir été contacté par l'association Mission et Jeunesse qui organise des colonies pour jeunes en été. Ils sont à la recherche d'un terrain qui pourrait accueillir une trentaine d'enfants de 8 à 12 ans. Etant donné qu'ils doivent être à proximité de sanitaires et d'un point d'eau potable, il leur a proposé le terrain en contre bas du camping municipal et ils ont confirmé leur intérêt pour ce terrain. Le maire propose de ne pas leur facturer les tarifs appliqués aux autres campeurs mais juste leur demander une participation pour les charges (eau, électricité). Il propose de fixer la participation pour les 20 jours sur place à 10€ par jour, soit 200 € au total.

Mme Catherine François demande si cette présence au camping va poser problème avec les autres campeurs. Le maire répond que non ; ces jeunes seront encadrés et ils ne se trouvent pas au même niveau que les autres vacanciers.

Elle demande aussi si des mesures supplémentaires sont prises pendant cette période de Covid ; le maire répond par la négative.

Madame Séverine Dettwiller souhaite connaître les dates du séjour. Le maire répond que ce sera du 10 au 30 juillet.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, décide, à l'unanimité, de facturer à l'association Mission et Jeunesse 10 € par jour, soit 200 € pour tout le séjour, comme participation aux frais d'eau et d'électricité.

POINT 6**REMBOURSEMENT ACHAT DE BOIS PAR M. SEBASTIEN JOAN**

Le Maire informe que M. Sébastien Joan a acheté de grands arbres à l'ONF dont il n'a plus besoin. Il propose de les revendre à la Commune au prix où il les a achetés.

Mme Séverine Dettwiller demande l'essence des arbres. Le maire répond qu'il s'agit de sapins dont on peut faire des planches.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à la majorité (1 abstention), décide de racheter du bois à M. Sébastien Joan au prix de 120 Euros.

POINT 7

GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE

Le Maire informe que la MJC souhaite prendre sous son aile la gestion de la bibliothèque municipale. Une convention signée par la Commune et la MJC serait alors à faire.

Le maire propose qu'un groupe de travail soit créé afin de peser le Pour et le Contre de ce transfert de gestion.

Les conseillers municipaux qui souhaitent faire partie de cette nouvelle commission « bibliothèque » sont : Mmes Josiane Crenner, Séverine Dettwiller, Catherine François, Florence Leininger, Sylvie Pfeifer, Dominique Schmitt-Merx et MM. Nicolas Barido, Jean-Marie Klein et Pascal Thomas. Le Maire et les adjoints en font aussi partie.

POINT 8

CHAÎNE LOCALE

Le Maire donne la parole à M. Sylvain Cunrath qui a étudié ce dossier.

M. Sylvain Cunrath rappelle à l'assemblée que la chaîne locale fait partie du réseau câblé. Il informe que cette chaîne tourne en boucle, qu'il y a tout le temps les mêmes informations. Dans le passé, du temps où le bénévole Jacky Dillenseger y passait beaucoup de temps, la chaîne était à jour. Actuellement, plus aucun bénévole n'a le temps de s'y investir.

M. Sylvain Cunrath explique qu'au budget réseau câblé, les factures du prestataire Kardham Digital s'élèvent, pour cette chaîne, à 11000 € par an et les droits d'auteur à la Sacem à 490 € par trimestre. Il y en a donc pour 13000 € en tout « pour rien ».

Il informe qu'il y a actuellement encore 165 abonnés au réseau câblé.

Le budget annexe réseau câblé était toujours en déficit. Il informe que si la chaîne locale est stoppée, le budget ne sera plus déficitaire. Il informe que moyennant un préavis, la résiliation des contrats avec Kardham Digital est possible. Et si plus rien n'est diffusé, il n'y aura plus de redevance Sacem non plus.

Il informe que lors de l'envoi des prochaines factures de câble, un courrier pourrait être adressé aux abonnés pour les informer que la prestation réseau câble restera en place et que c'est juste la chaîne locale qui sera stoppée.

Le conseil municipal, sur proposition de l'adjoint au maire M. Sylvain Cunrath, décide, à l'unanimité, de stopper la diffusion de la chaîne locale en résiliant les contrats souscrits auprès de Kardham Digital, ce qui va aussi stopper les factures de la Sacem concernant la redevance des droits d'auteur.

POINT 9

COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte que :

- Le Maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Maison 14 rue des Orfèvres
 - Terrain attenant au Lotissement Les Vergers de Wingen
 - Maison 5 rue de la Poste
 - Terrain rue Principale (station de lavage)
 - Maison 18 rue des Tisserands

POINT 10

DIVERS

- Les conseillers municipaux sont invités à donner leurs disponibilités pour la composition du bureau de vote du 1^{er} tour des élections présidentielles.
- Le maire informe que la commission « bâtiments communaux » a attribué le logement du 2^{ème} étage de l'école à Mme Betty Fortmann. Il rappelle qu'il s'agit de la personne qui remplace depuis le 1^{er} octobre 2020 la femme de ménage titulaire malade. Il informe qu'il y avait encore dix autres candidatures.

Mme Séverine Dettwiller demande si la Commune remet les logements au goût du jour, au fur et à mesure du temps. Le maire répond que oui, que des travaux sont réalisés avant chaque nouvelle attribution.
- Le maire informe des devis de charpentes en sa possession pour les travaux de toiture à côté des vestiaires du club de football et qui seront inscrits au budget 2022. La couverture sera réalisée par des bénévoles.
- Le maire donne la parole à Mme Séverine Dettwiller qui souhaite parler des problèmes que connaissent les usagers de la ligne SNCF Strasbourg-Sarreguemines depuis octobre 2021. Elle informe des nombreux retards, des suppressions, des créneaux sans train (4h en pleine journée) ainsi que du manque de places assises. Elle informe que le Comité de ligne n'existe plus et qu'il est remplacé par le COREST (Comité Régional des Services de Transport) présidé par Mme Huguette Zeller, à qui elle a écrit mais n'a pas encore eu de réponse. En raison du Covid, la dernière réunion date de 2019. Elle informe aussi de l'association ADRESS (Association de Développement du Rail Et des transports collectifs des pays de Saverne et Sarrebourg) qui est à l'écoute des usagers.

Mme Christine Doerflinger informe qu'elle va exposer le problème lors de la prochaine réunion de la Communauté de Communes.
- M. Jean-Marie Klein relate son entretien avec des marcheurs qui souhaiteraient l'installation d'un banc sur la piste cyclable, à mi chemin entre Wingen et Wimmenau. Le maire informe que la piste cyclable est sur le ban de la commune de Wimmenau et qu'il va voir avec le maire voisin si l'une ou l'autre commune peut en installer un.

Mme Sylvie Pfeifer explique avoir eu connaissance de la même doléance, mais près du lieu-dit Pferdstal, sur le circuit des verriers.
- M. Mathieu Hopp informe du stationnement à deux reprises de remorques devant le terrain de football le vendredi matin, jour de marché. Le maire dit qu'il s'agit d'un habitant à qui il a donné l'accord mais qui a oublié qu'il y avait jour de marché le vendredi. Ce problème ne devrait plus se reproduire dans le futur.
- Mme Catherine François demande s'il y a des précisions suite aux nombreux pneus crevés dans le quartier de la gare. Le maire répond que non, que l'enquête de la gendarmerie suit son cours. Il précise juste que les soucis ne se sont pas seulement déroulés sur le parking de la gare, mais aussi dans certaines rues.

- Mme Séverine Dettwiller demande en quoi consistent les travaux qui ont lieu actuellement sur le rond-point au milieu du village. Le maire informe qu'il y aura une nouvelle décoration au cœur du village.
- Mme Christine Doerflinger rappelle que le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 2 avril. Le rendez-vous est à 13h30 au centre socioculturel.
- Mme Christine Doerflinger informe de la réédition de la chasse aux œufs le lundi de Pâques. Un tract sera distribué aux enfants dans les écoles. Pour les enfants habitant ailleurs mais dont les grands parents habitent la commune, le tract peut être retiré à la mairie.
- Mme Christine Doerflinger informe que le nouveau site internet de la commune va être mis en ligne très prochainement.
- Mme Christine Doerflinger informe que beaucoup de gens ont participé à la collecte organisée pour l'Ukraine.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h04.